



Session ordinaire 2012-2013

CC,RM/vg

P.V. CULT 08
P.V. DEVDU 49

Commission de la Culture

et

Commission du Développement durable

Procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2013

Ordre du jour :

1. Explications de Madame la Ministre de la Culture et de Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures au sujet de la situation des Archives nationales (demande du groupe politique DP du 2 avril 2013)
2. Pour les membres de la Commission du Développement durable
Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 1er et 17 juillet 2013
3. Pour les membres de la Commission de la Culture
Echange de vues avec Monsieur Stephan Gehmacher, nouveau directeur général, au sujet de l'évolution future de la Philharmonie (demande du groupe DP du 23 août 2013)
4. 6612 Projet de loi relatif
 - 1) au titre d'artiste
 - 2) aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle
 - 3) à la promotion de la création artistique- Présentation du projet de loi
5. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 2 juillet 2013
6. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, Mme Anne Brasseur, M. Fernand Diederich, M. Georges Engel, Mme Marie-Josée Frank, M. Fernand Kartheiser, Mme Martine Mergen, M. Marcel Oberweis, M. Serge Wilmes, membres de la Commission de la Culture

M. Eugène Berger, M. Fernand Boden, Mme Anne Brasseur, M. Lucien Clement, M. Georges Engel, M. Fernand Etgen, Mme Marie-Josée Frank, M. Ali Kaes, Mme Josée Lorsché, Mme Lydia Mutsch, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, membres de la Commission du Développement durable

Mme Octavie Modert, Ministre de la Culture
M. Claude Wiseler, Ministre du Développement durable et des Infrastructures

M. Stephan Gehmacher, directeur général de la Philharmonie
Mme Beryl Bruck, M. Bob Krieps, du Ministère de la Culture
Mme Josée Kirps, des Archives nationales
M. Ricky Wohl, du Ministère du Développement durable et des Infrastructures
M. Luc Dhamen, M. Louis Reuter, de l'Administration des bâtiments publics
M. Germain Dondelinger, M. Alex Fixmer, du Fonds Belval

Mme Carole Closener, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Marc Lies, Mme Lydie Polfer, membres de la Commission de la Culture
M. Serge Urbany, membre de la Commission du Développement durable

*

Présidence : Mme Martine Mergen, Présidente de la Commission de la Culture
M. Fernand Boden, Président de la Commission du Développement durable

*

1. Explications de Madame la Ministre de la Culture et de Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures au sujet de la situation des Archives nationales (demande du groupe politique DP du 2 avril 2013)

La représentante du groupe parlementaire DP rappelle que son groupe a demandé, en date du 2 avril 2013 l'organisation d'une heure d'actualité au sujet de la situation des Archives nationales (ANLux). Elle rappelle que les membres de la Commission de la Culture avaient effectué une visite des ANLux le 24 mai 2011 (pour les détails de laquelle il est prié de se référer au procès-verbal afférent) au cours de laquelle un certain nombre de points faibles avaient pu être relevés.

La Conférence des Présidents, réunie en date du 6 juin 2013, a décidé de renvoyer les sujets de l'heure d'actualité devant la Commission de la Culture et la Commission du Développement durable (cf. Annexe 1).

La représentante du groupe parlementaire DP indique que, selon elle l'organisation d'une heure d'actualité aurait constitué un moyen plus approprié d'aborder le sujet, dans la mesure où la problématique dépasse celle des bâtiments, mais concerne l'archivage en général. Ainsi avant de discuter du contenant, il faut s'intéresser au contenu en établissant un état des lieux pour ensuite définir les besoins en matière d'infrastructure. La discussion, selon l'oratrice, devrait porter plus largement sur la façon de développer une culture de l'archivage tout en définissant une approche englobant toutes les administrations publiques.

En ce qui concerne les infrastructures, Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures renvoie à la question parlementaire n°2656 de M. Roger Negri (cf. Annexe 2) qui fournit le détail des travaux qui seront prochainement effectués.

Il est rappelé qu'actuellement les Archives (représentant 50 km) sont réparties sur les quatre sites suivants : le bâtiment principal situé sur le plateau du Saint-Esprit, deux étages du Parking Saint-Esprit, des dépôts loués au Centre Hermès à Bourmicht et enfin les sous-sols de l'immeuble de la Poste, situé près de la gare.

Le bâtiment principal fera prochainement l'objet de travaux de mise en conformité (sécurité, électricité, éclairage, détection incendie). Leur coût devrait s'élever à quelque 1,4 million d'euros.

Compte tenu de l'envergure des travaux à réaliser et pour des raisons de sécurité, l'accès du public aux ANLux pourrait être proscrit pendant **une partie de** la réalisation des travaux de mise en conformité, pendant une période dont la durée est estimée à environ quatre mois. Alternativement, les travaux pourraient être étendus sur une période plus longue, ce qui permettrait de maintenir l'accès du public pendant la durée des travaux.

Les problèmes d'étanchéité et de stabilité dans les lieux de stockage au parking du Saint-Esprit devraient également être résolus. Le coût des travaux est estimé à 100.000 euros. De plus il faudra déstocker entre 10 à 20% des archives qui y sont actuellement entreposées.

L'immeuble de la Poste est voué à être détruit, de sorte que le déménagement des archives actuellement conservées sur ce site s'impose mi-2014.

Partant, il a été décidé de construire un dépôt à Bertrange-Bourmicht afin d'y accueillir provisoirement une partie des archives. La fin des travaux est prévue pour mi-2014. Le coût lié à la construction de ce dépôt est estimé à 6,2 millions d'euros.

Ce bâtiment, adjacent aux ateliers de l'Administration des bâtiments publics, est conçu de façon à pouvoir être réutilisé par cette administration dès qu'il sera libéré par les ANLux après leur déménagement dans un nouveau siège.

Par ailleurs, plusieurs solutions complémentaires existent ou sont étudiées :

- La possibilité de transférer une partie des archives dans un dépôt supplémentaire au Centre Hermès à Bourmicht, loué à partir de 2014.
- Dans le cadre des travaux de rénovation de l'Athénée, il y aurait la possibilité d'aménager le sous-sol du parvis afin d'y installer 6 km d'archives. Ce dépôt pourrait être mis à disposition fin 2016, à la fin programmée des travaux.

En ce qui concerne la construction à Esch Belval d'un nouvel immeuble destiné aux ANLux, il est rappelé que ce projet avait été reporté en 2008/2009 en raison de considérations financières. Le coût du projet initial estimé à plus de 90 millions d'euros a été fortement réduit pour atteindre 53 millions d'euros, taxes, frais et honoraires compris. Le bâtiment en projet regroupera l'ensemble des ANLux, à savoir la gestion et l'archivage proprement dit. De plus le bâtiment sera extensible, dans la mesure où il restera des réserves de terrain. Toutefois la construction de ce bâtiment ne pourra être envisagée qu'à partir du moment où les dépenses du Fonds Belval baisseront, c'est-à-dire en 2016.

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les éléments suivants :

- Le coût de l'ensemble des mesures provisoires est donc largement inférieur aux économies réalisées sur le projet de construction. De plus les dépenses liées aux solutions provisoires sont effectuées sur des bâtiments réutilisables par la suite.
- Les PPP sont envisageables pour des projets où il existe une certaine standardisation et où les fonctionnalités sont connues. Or en l'espèce, il s'agit d'une infrastructure particulière avec des fonctionnalités spécifiques.

En ce qui concerne le contenu, et plus particulièrement le volet archivage électronique, Madame la Ministre indique qu'un plan quinquennal a été élaboré pour digitaliser l'ensemble des archives existantes, au niveau de toutes les administrations et institutions publiques.

Conscients de la responsabilité qu'engage l'archivage, les différents ministères ont exprimé la volonté de transférer à l'avenir l'ensemble des documents concernés aux ANLux.

Par ailleurs un avant-projet de loi sur l'archivage a été élaboré et se trouve actuellement en phase de consultation. Ce texte vise à combler les lacunes, à clarifier les incohérences inscrites dans la législation actuelle et à doter les Archives nationales d'un cadre et d'instruments légaux solides pour remplir leurs missions d'une manière plus efficace.

Pour ce qui est de l'incidence de la multiplication des dépôts sur le fonctionnement des ANLux, la directrice des ANLux indique que 25 fonctionnaires et employés sont actuellement affectés aux Archives, alors que le ratio global agent/kilomètre conservé se situe généralement entre 1,5 et 1,7. Ainsi pour environ 50 km linéaires, il faudrait un minimum de 75 agents. L'incidence des travaux sur le service clients se traduira certainement par un allongement des délais.

Les ANLux, en collaboration avec la Bibliothèque nationale, procèdent à une numérisation massive depuis quelques années et réfléchissent à une stratégie commune d'archivage numérique à long terme pour l'ensemble des documents publics. Estimant que les microfilms constituent un support relativement sûr à long terme, les ANLux prennent toujours en considération cette technique.

. Enfin le volet archivage électronique, dans le cadre du transfert par les ministères de leurs archives, est un grand défi.

La représentante du groupe parlementaire DP salue la tenue de cette réunion et invite la future Commission de la Culture à organiser une discussion au sujet de l'avant-projet de loi sur l'archivage.

2. Pour les membres de la Commission du Développement durable

Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 1^{er} et 17 juillet 2013

Les projets de procès-verbal des réunions des 1^{er} et 17 juillet 2013 sont adoptés.

3. Pour les membres de la Commission de la Culture

Echange de vues avec Monsieur Stephan Gehmacher, nouveau directeur général, au sujet de l'évolution future de la Philharmonie (demande du groupe DP du 23 août 2013)

La représentante du groupe parlementaire DP indique que la demande de son groupe (cf. Annexe 3) vise à avoir une discussion avec le nouveau directeur général au sujet de l'évolution future de la Philharmonie. Il lui semble important d'avoir cet échange de vues, et

ce avant le début de la nouvelle saison, d'autant plus que la Commission de la Culture a été impliquée dans la fusion récente de la Philharmonie et de l'OPL.

Madame la Ministre salue le fait que la commission de sélection ad hoc, chargée de collecter et de sélectionner les candidatures, ait retenu celle de M. Stefan Gehmacher.

Elle rappelle le rayonnement international de la Philharmonie et la récente fusion qui a permis de renforcer et de réorganiser l'établissement public « Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte » en lui conférant, à côté des missions de la Philharmonie, celles de l'OPL et en lui permettant ainsi de créer des synergies entre les deux entités.

La Philharmonie a largement contribué à positionner le Luxembourg sur la scène internationale et à promouvoir ses musiciens à l'étranger. Elle a par ailleurs réussi à sensibiliser et fidéliser le public, répondre à ses attentes et attirer de nouveaux publics. La Philharmonie joue également un rôle dans le soutien aux acteurs du pays et à la création contemporaine ainsi que dans la professionnalisation des acteurs culturels.

Le nouveau directeur général de la Philharmonie, M. Stephan Gehmacher, expose aux membres de la Commission sa vision des missions de l'établissement public « Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte », telles que détaillées dans la présentation annexée (cf. Annexe 4).

Il rappelle brièvement les chiffres suivants :

- La Philharmonie organise actuellement 412 événements par an, dont 359 pour compte propre (Eigenveranstaltungen).
- Parmi les 359 manifestations, 165 sont destinées au jeune public, 132 ont trait à la musique classique, 34 au rock/pop, 17 au blues/jazz, 10 aux musiques du monde et 1 aux musiques nouvelles.

Les priorités de M. Stephan Gehmacher sont d'atteindre l'excellence dans chaque domaine, sans volonté de favoriser l'élitisme, et de servir les différents publics, les plus larges possible.

L'intégration de l'OPL constitue sans doute un grand défi. Si les perspectives sont généralement bonnes, il faut encore, selon l'orateur, améliorer l'image et travailler l'aspect de la perception du public.

La programmation artistique pour jeunes publics doit continuer à occuper une place centrale. Dans cette optique un « education department » vient d'être créé, regroupant les deux anciennes cellules pédagogiques de la Philharmonie et de l'OPL, afin de proposer aux publics une offre plus complète.

En ce qui concerne l'accessibilité du bâtiment, il faudrait réfléchir à des horaires d'ouverture plus larges, notamment pendant la journée, en organisant par exemple des « concerts déjeuner », ce qui permettrait d'attirer la population active travaillant dans les environs.

Au niveau de la diffusion, les nouveaux canaux d'information pourraient présenter des opportunités pour améliorer l'accès en ligne à la programmation ou encore mettre en place des « live stream ».

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les éléments suivants :

- La musique classique reste le « core business » de l'établissement public « Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte ».

- M. Matthias Naske a été associé à la sélection de son successeur en tant qu'observateur auprès de la commission de sélection ad hoc, chargée de collecter et de sélectionner les candidatures.
- En ce qui concerne le ticketing, la Philharmonie, soucieuse d'entretenir des liens de proximité avec son public, gère sa propre billetterie. En parallèle elle met à disposition d'autres billetteries des contingents de billets qui se vendent toutefois très rapidement.
- Des pourparlers sont menés avec les représentants d'autres institutions culturelles du Luxembourg afin de mettre en place des coopérations. Une première collaboration avec la Rockhal aura ainsi lieu prochainement. Un accord a été conclu pour une collaboration dans le cadre de la Nuit des Musées en 2015.

4. 6612 Projet de loi relatif

1) au titre d'artiste

2) aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle

3) à la promotion de la création artistique

Présentation du projet de loi

Madame la Ministre présente le projet de loi, pour les détails duquel il est prié de se référer à l'exposé des motifs du document parlementaire afférent.

Le projet de loi vise à faciliter l'accès des jeunes créatifs à la profession d'artiste, à favoriser le développement de la création artistique et à soutenir la professionnalisation des artistes en mettant l'accent sur les mesures suivantes :

- Faciliter le passage des jeunes diplômés vers la profession d'artiste indépendant en allégeant les conditions pour l'admission au bénéfice des aides sociales.
- Encourager la professionnalisation du secteur par des mesures qui visent à mettre l'artiste en mesure de développer sa carrière artistique.
- Encourager la mobilité des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle.
- Enfin, le titre d'artiste, qui peut être décerné sur demande de l'artiste par une commission indépendante, articule une volonté politique ferme de valoriser le métier d'artiste et de souligner son rôle important dans notre société.

5. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 2 juillet 2013

Le projet de procès-verbal de la réunion du 2 juillet 2013 est adopté.

6. Divers

Aucun point divers n'a été abordé au cours de la réunion.

Luxembourg, le 23 septembre 2013

La secrétaire,
Carole Closener

La Présidente de la Commission de la
Culture,
Martine Mergen

Le Président de la Commission du
Développement durable,
Fernand Boden

Annexes :

Annexe 1 : Lettre du Président de la Chambre des Députés du 19 juin 2013

Annexe 2 : Question parlementaire n°2656 de M. Roger Negri

Annexe 3 : Demande du groupe parlementaire DP du 23 août 2013

Annexe 4 : Présentation faite par M. Stefan Gehmacher



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Madame Martine Mergen
Présidente de la Commission de la Culture

Monsieur Roger Negri
Président de la Commission du
Développement durable

Luxembourg, le 19 juin 2013

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que la Conférence des Présidents, réunie en date du 6 juin 2013, a décidé de renvoyer devant vos deux commissions les sujets de l'heure d'actualité demandée par le groupe politique DP sur la situation au sein des Archives nationales (voir annexe).

La Conférence des Présidents a donné suite à la demande du Gouvernement de renvoyer les sujets à la base de cette heure d'actualité à vos deux commissions.

Je vous saurais gré de bien vouloir m'informer des suites que vos commissions y auront réservées.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.

Laurent Mosar
Président de la Chambre des Députés

Transmis en copie pour information

- aux Membres de la Commission de la Culture
- aux Membres de la Commission du Développement durable
- aux Membres de la Conférence des Présidents

Luxembourg, le 19 juin 2013

Le Secrétaire général de la Chambre des Députés,



Luxembourg, le 2 avril 2013

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
02 AVR. 2013

Monsieur Laurent MOSAR
Président de la Chambre
des Députés

LUXEMBOURG

Monsieur le Président,

En avril 2011 la Commission de la Culture a fait une visite des Archives nationales. Cette visite a permis aux membres de la Commission de la Culture d'avoir une vue d'ensemble sur les méthodes de travail, les procédures, les conditions de conservation et les capacités de stockage des archives. Un certain nombre de points faibles ont été relevés à l'époque.

Deux ans après le Groupe parlementaire DP souhaite donc s'enquérir si et dans quelle mesure les problèmes détectés ont été résolus. Voilà pourquoi, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 84 du Règlement interne de la Chambre des Députés, le Groupe parlementaire DP demande à organiser une heure d'actualité au sujet de la situation au sein des Archives nationales.

Croyez, nous vous prions, Monsieur le Président, à l'assurance de notre très haute considération.

Claude MEISCH
Président du Groupe parlementaire DP

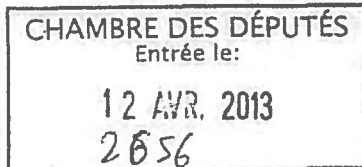
Anne BRASSEUR
Député

Transmis en copie pour information aux honorables Membres de la Conférence des Présidents
Luxembourg, le 2 avril 2013
Le Secrétaire général de la Chambre des Députés.

Annexe 2



Monsieur Laurent Mosar
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg



Luxembourg, le 12 avril 2013

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous prie bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Culture et à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures.

Le jeudi 21 février 2013, le projet de loi concernant la construction d'un nouveau bâtiment pour la Bibliothèque nationale de Luxembourg (BNL) a été adopté par la Chambre des Députés.

Je tiens à souligner qu'une autre institution culturelle, à savoir les Archives nationales (ANLux), se trouve dans une situation au moins aussi précaire que celle de la Bibliothèque nationale. Dans ce contexte, j'aimerais rappeler le fait que, dû à la situation financière du pays, le projet pour la construction d'un nouveau bâtiment pour les Archives nationales à Belval a été abandonné par le Gouvernement en 2008.

Actuellement les Archives nationales disposent, respectivement louent, 3 dépôts annexes pour faire parer à leur problème de stockage. Un nouveau dépôt provisoire est en construction dans la zone industrielle Bourmicht à Bertrange pour héberger temporairement les archives stockées dans le bâtiment de la Poste à Luxembourg-Gare qui va disparaître au cours de l'année 2014.

Vu l'état et les conditions de sécurité du bâtiment central sis au Plateau du St. Esprit, il a été décidé de procéder à une mise en conformité du dit bâtiment. Ces travaux vont débiter vers la fin de l'année courante et apparemment les Archives nationales doivent fermer leurs portes au public pour une période prolongée.

Considérant ce qui précède, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Culture et à Monsieur le Ministre du Développement durable :

- Quelle est l'envergure des travaux de mise en conformité et à combien s'élèvent les coûts de cette entreprise ?
- Quelles sont les conséquences de ces travaux pour le public et, en particulier, pour les étudiants et chercheurs de l'Université du Luxembourg ?
- Quels sont les impacts de tous ces travaux quant au fonctionnement et à la gestion interne des Archives nationales vu le manque chronique de personnel ?
- Quels sont les risques émanant de tous ces travaux et déménagements pour les documents ?
- Quel est l'avenir du projet initialement prévu à Esch-Belval ?
- En considérant les différents facteurs qui précèdent ne serait-il pas plus opportun de reprendre l'idée de la construction d'un nouveau bâtiment fonctionnel adapté aux besoins des Archives nationales au lieu d'investir des montants conséquents dans des mesures provisoires en sachant que les problèmes de place vont s'aggraver d'avantage dans le futur ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.



Roger Negri
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

187120/029707

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

01 JUL. 2013

Luxembourg, le **27 JUIN 2013**

La Ministre aux Relations avec le Parlement SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION	
Reg.:	SCL:
Entré le:	- 1 JUL. 2013
CE:	CHD:
A traiter par:	
Copie à:	

Monsieur Marc Spautz
Ministre aux Relations avec
le Parlement

Service Central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L - 2450 Luxembourg

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse commune à la question parlementaire N°2656 du 12 avril 2013 de l'honorable député Monsieur Roger Negri, concernant les Archives nationales, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Claude Wiseler
Ministre du Développement durable
et des Infrastructures

Copie à Madame la Ministre de la Culture

Réponse commune de Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures Claude Wiseler et de Madame le Ministre de la Culture Octavie Modert à la question parlementaire n° 2656 du 12 avril 2013 de l'honorable député Monsieur Roger Negri.

1) Quelle est l'envergure des travaux de mise en conformité et à combien s'élèvent les coûts de cette entreprise ?

Suite aux remarques émises par un organisme agréé et portant sur des insuffisances en matière de sécurité du bâtiment des Archives nationales, un bureau d'études a été chargé d'élaborer un concept reprenant les exigences soulevées par cet organisme. Ainsi, le bureau d'études a défini sur avis du Service national de la sécurité dans la fonction publique, de l'Inspection du travail et des mines et du Service d'incendie et de sauvetage de la Ville de Luxembourg, les travaux de mise en conformité à réaliser. Il est à noter qu'il s'agit en l'occurrence de mesures indispensables afin de pouvoir obtenir l'autorisation d'exploitation requise pour la poursuite des activités des Archives nationales.

Sont prévus en particulier, l'installation de nouveaux tableaux électriques, d'un nouvel éclairage de secours, d'un nouveau système de détection incendie, d'un parafoudre et le remplacement et la mise en conformité des portes coupe-feu. Ces mesures incluent également les travaux accessoires tels, la protection et l'emballage des documents d'archives. Le coût total de ces mesures de sécurisation s'élève à environ 860'000 euros HTVA, soit 1'180'000 euros toutes taxes, honoraires et frais compris.

En outre, un certain nombre de travaux de finition et de rénovation, complémentaires aux travaux de mise en conformité, seront effectués afin de garantir le bon fonctionnement du bâtiment des Archives nationales. Le coût de ces travaux est évalué à environ 180'000 euros HTVA, soit à 220'000 euros toutes taxes, frais et honoraires compris. Seront réalisés dans ce contexte, des travaux de plâtrerie, des travaux de mise en peinture, un raccordement au réseau du chauffage urbain et l'installation de radiateurs sous combles, le remplacement de la porte d'entrée et de divers autres portes extérieures et l'isolation de l'atelier de restauration dans les combles.

Le montant total du projet s'élève dès lors à quelques 1'400'000 euros TTC.

2) Quelles sont les conséquences de ces travaux pour le public, et en particulier, pour les étudiants et chercheurs de l'Université de Luxembourg ?

Compte tenu de l'envergure des travaux à réaliser et pour des raisons évidentes de sécurité, il a été retenu d'un commun accord avec les responsables des Archives nationales de proscrire l'accès du public aux Archives nationales pendant la réalisation des travaux de mise en conformité, dont la durée est estimée à environ 4 mois.

Afin de limiter les inconvénients pour les utilisateurs, les responsables des Archives nationales s'efforceront dans la mesure du possible de trouver des solutions de rechange.

- 3) Quels sont les impacts de tous ces travaux quant au fonctionnement et à la gestion interne des Archives nationales vu le manque chronique de personnel ?

Les travaux de mise en conformité ne manqueront pas d'impacter le fonctionnement et la gestion interne des Archives nationales. L'établissement d'un calendrier des travaux et la planification exacte des interventions sont indispensables pour permettre au personnel d'assurer ses missions dans les meilleures conditions.

- 4) Quels sont les risques de tous ces travaux et déménagements pour les documents ?

Les Archives nationales vont faire procéder à l'emballage des documents des archives en vue de leur protection par une entreprise spécialisée qui sera chargée de veiller à ce que toutes les mesures de protection soient maintenues pendant toute la durée du chantier.

- 5) Quel est l'avenir du projet initialement prévu à Esch-Belval ?

Le Gouvernement ayant dû adapter son budget d'investissement depuis plusieurs années aux conditions économiques et à la situation budgétaire de l'Etat, il fallait à l'heure actuelle finaliser sur le site Belval prioritairement les bâtiments qui seront affectés à l'Université de Luxembourg, ceci afin que l'Université puisse ouvrir ses portes à Belval dans les meilleurs délais possibles.

Le projet de construction de nouvelles Archives nationales à Belval a donc dû être reporté.

- 6) En considérant les différents facteurs qui précèdent, ne serait-il pas plus opportun de reprendre l'idée de la construction d'un nouveau bâtiment fonctionnel adapté aux besoins des Archives nationales au lieu d'investir des montants conséquents dans des mesures provisoires en sachant que les problèmes de place vont s'aggraver d'avantage dans le futur ?

Les travaux de rénovation du bâtiment actuel sont absolument nécessaires afin de continuer à faire fonctionner les Archives nationales dans de bonnes conditions dans le court terme et cela même si des travaux pour des nouvelles archives devaient débiter incessamment.

Il importe de souligner que ces travaux seront en grande partie nécessaires et cela quelle que soit l'affectation future des bâtiments actuellement attribués aux Archives nationales. Il en va de même pour l'extension des possibilités de stockage en construction pour les Archives nationales à Bertrange-Bourmicht. Ces bâtiments, adjacents aux ateliers de l'Administration des bâtiments publics, sont conçus de façon à pouvoir être réutilisés par cette administration dès qu'ils pourront être libérés par les Archives nationales après leur déménagement dans un nouveau siège.



Luxembourg, le 23 août 2013

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
23 AOUT 2013

Monsieur Laurent MOSAR
Président de la Chambre
des Députés

LUXEMBOURG

Monsieur le Président,

En date du 1^{er} septembre Monsieur Stephan Gehmacher remplacera Monsieur Matthias Naske comme directeur général de la Philharmonie.

Afin de pouvoir discuter avec le nouveau directeur général de l'évolution future de la Philharmonie, le Groupe parlementaire DP demande d'inviter Madame la Ministre de la Culture ainsi que Monsieur Gehmacher à une prochaine réunion de la Commission de la Culture.

Je vous saurais donc gré de bien vouloir demander à la Présidente de la Commission de la Culture de convoquer dans les plus brefs délais une réunion de cette commission et de mettre ce point à l'ordre du jour.

Croyez, je vous prie, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.

Anne BRASSEUR
Député

Transmis en copie pour information
- aux Membres de la Commission de la Culture
- à Madame la Ministre de la Culture
- à Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement
- aux Membres de la Conférence des Présidents
Luxembourg, le 23 août 2013
Pour le Secrétaire général de la Chambre des Députés,
la Secrétaire générale adjointe,



Orchestre
Philharmonique
Luxembourg

 PHILHARMONIE

Annexe 4

**Réunion de la Commission de la Culture
Lundi, 23 septembre 2013 à 10h30**

**Echange de vues au sujet de l'évolution future de
l'Établissement Public Salle de Concerts
Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte**



Vision et missions pour l'Établissement Public Salle de Concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte

Depuis son ouverture en juin 2005, la Philharmonie Luxembourg s'est établie comme l'une des principales salles de concerts en Europe et une organisation de renommée mondiale, qui attire un large public à travers sa programmation unique et exaltante, d'une part, et des concerts pour jeunes publics, d'autre part. Avec l'intégration de l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg (OPL) depuis le 1^{er} janvier 2012, l'organisation relève de nouveaux défis. Une des tâches majeures consiste à trouver le parfait équilibre entre la présentation d'orchestres/d'artistes nationaux et internationaux au Luxembourg et la promotion de l'orchestre en tant qu'orchestre en résidence.

Pour prolonger son succès et assumer ses nouvelles responsabilités, l'Établissement public, entité juridique responsable pour la gestion de la Philharmonie et l'OPL, doit (continuer à) :

Programmation artistique :

- mettre en place et faciliter l'accès à une programmation artistique hors pair, en promouvant la musique sous ses diverses formes à un niveau d'excellence absolue, et ce pour le plus grand nombre de publics possibles venant du Luxembourg et de la Grande-Région ;
- répondre aux exigences du public en franchissant les limites des principaux styles de musique – en incluant « la crème de la crème » des artistes de jazz, folk, world, roots and soul. La Philharmonie pourrait promouvoir des projets « croisés » (crossover), potentiellement basés sur des thèmes appropriés à tout style de musique, susceptibles d'encourager le public à élargir son horizon musical ;
- développer davantage le niveau artistique de l'OPL, tout en aspirant au plus haut niveau d'excellence possible non seulement pour stimuler et enrichir la scène culturelle locale et régionale, mais aussi pour développer la renommée internationale de l'OPL. Ceci permettra à l'OPL de mieux remplir son rôle d'ambassadeur du Luxembourg dans le monde, tout en renforçant ainsi l'image culturelle du Grand-Duché de Luxembourg à l'étranger ;



- intégrer et renforcer la participation et l'engagement de l'OPL dans la programmation générale de la Philharmonie en associant, par exemple, l'OPL à une série de concerts avec artistes en résidence à la Philharmonie. Pour garantir à l'avenir une programmation plus enchevêtrée, le planning artistique des deux entités sera réalisée désormais par une seule unité de programmation ;
- accorder une place centrale à la programmation artistique pour jeunes publics afin d'entretenir l'enthousiasme des enfants (et des adultes) en leur permettant d'avoir ainsi un accès à et une compréhension plus approfondie de la musique présentée par la Philharmonie et par l'OPL. A cet effet, les deux cellules pédagogiques de la Philharmonie et de l'OPL viennent d'être regroupées dans une seule unité afin de pouvoir proposer aux jeunes et aux familles une offre plus structurée et plus complémentaire ;

Répertoires et création musicale:

- être créatif et innovateur dans tous les aspects de la représentation de musique symphonique, afin de cibler de nouveaux publics. L'OPL doit veiller à ne pas uniquement perpétuer le grand répertoire orchestral du passé mais assurer que la musique orchestrale reste essentielle, vibrante et vivante par le renouvellement et la découverte d'un nouveau répertoire, notamment celui de la musique contemporaine ;
- promouvoir le répertoire de musique contemporaine aussi bien à travers une série de concerts et de projets comme le festival *rainy days*, que lors de concerts réguliers. Cette promotion ainsi que la découverte d'un nouveau répertoire ne se limitera pas seulement aux œuvres provenant de compositeurs internationaux mais devra surtout promouvoir et développer l'œuvre des compositeurs luxembourgeois ;
- stimuler la création, renforcer les liens entre compositeurs, musiciens et publics et encourager les auditeurs à considérer l'écoute en elle-même comme une contribution active au processus de création ;



Diffusion

- offrir aux mélomanes de nouveaux canaux d'information pour optimiser leur échange avec la Philharmonie et l'OPL, notamment à travers une amélioration de l'accès en ligne à notre programmation. L'initiative devrait inclure, d'une part, des 'live streams' (diffusions en direct) de concerts choisis et, d'autre part, des activités éducatives en ligne. Pour maîtriser cette tâche onéreuse, il peut s'avérer bénéfique et nécessaire d'explorer les possibilités de coopération avec d'autres institutions culturelles au Luxembourg ainsi qu'avec le CNA (Centre National de l'Audiovisuel), pour créer par exemple un service artistique numérique, mettant en avant différentes formes d'art et de culture au Luxembourg sur le Web, un peu selon le principe du site www.thespace.org en Grande-Bretagne ;

Accessibilité

- développer continuellement l'image emblématique du bâtiment – conçu par Christian de Portzamparc – et l'animer en journée. La Philharmonie est située au centre administratif du plateau de Kirchberg où quelques 10.000 « cols blancs » travaillent à proximité du bâtiment. La Philharmonie doit essayer de se rapprocher d'eux, par exemple à travers des « concerts-déjeuner / concerts de midi » gratuits ;

Partenariats

- intensifier les collaborations existantes et établir de nouvelles collaborations avec d'autres institutions dirigeantes, partenaires communautaires et issus du milieu de l'éducation au Luxembourg ;
- développer davantage de partenariats créatifs et stratégiques avec d'autres institutions culturelles à un niveau européen ;
- transmettre la joie de se retrouver pour partager le plaisir d'apprécier la musique dans un cadre exceptionnel, en observant attentivement les demandes et souhaits du/des public(s) sans distendre l'offre des concerts.



Biographie Stephan Gehmacher

Né en 1970 à Salzburg, Stephan Gehmacher a fait des études de droit aux universités de Vienne et de Dijon. A côté de ses études, il a travaillé comme technicien éclairagiste et collaborateur dans la direction artistique du Festival de Salzburg. Après ses études, en 1995, il a pris le poste de chef de concert du Festival de Salzburg sous la direction artistique de Gérard Mortier et Hans Landesmann. En 2000, en vue de la préparation de l'entrée en fonction de Sir Simon Rattle en tant que chef d'orchestre de l'Orchestre Philharmonique de Berlin, celui-ci a engagé Stephan Gehmacher en tant qu'assistant personnel.

De 2002 à 2008, Stephan Gehmacher a occupé le poste de directeur du planning artistique de l'Orchestre Philharmonique de Berlin. En tant que tel, il a été responsable du planning des concerts et de l'organisation des tournées de l'orchestre. En outre, il était impliqué de façon substantielle dans l'introduction des activités éducatives ainsi que dans le développement des activités média de l'orchestre.

En 2008, Mariss Jansons l'a recruté en tant que directeur de l'Orchestre Symphonique de la Radio Bavaroise. Dans cette fonction, il renforce les relations entre l'orchestre et les chefs d'orchestre de renommée mondiale de même qu'entre l'orchestre et les jeunes chefs d'orchestre prometteurs. Sous sa direction, l'Orchestre Symphonique de la Radio Bavaroise a réussi à diversifier constamment ses activités éducatives et à intensifier l'intérêt public, ce qui se reflète dans l'accroissement de 40% du nombre d'abonnés depuis 2008 à plus de 10.500 abonnés.

Stephan Gehmacher accompagne de façon régulière diverses institutions culturelles internationales en tant que consultant et membre de jury. Depuis 2005, il est membre du curatorium de la Fondation Mozarteum Salzburg.

Au 1^{er} août 2013, Stephan Gehmacher a repris les fonctions de Directeur général de l'Etablissement public Salle de Concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte (Philharmonie Luxembourg et Orchestre Philharmonique du Luxembourg).